



LES BONS GESTES

Sinistre incendie : quelles démarches ?

Un incendie peut avoir des conséquences importantes sur votre logement et votre quotidien. Après l'intervention des secours, il est essentiel de réagir rapidement.

Adoptez les bons réflexes pour protéger votre sécurité et faciliter votre prise en charge !



Cas de figure
n°1

Votre logement reste habitable

1 Déclarez le sinistre à votre assurance

Déclarez le sinistre afin de bénéficier, si votre contrat le prévoit, d'une prise en charge des nuitées d'hébergement pendant la décontamination de votre mobilier.

2 Contactez le service gros sinistre de Valdevy

Informez-les des dates d'expertise (expertise de reconnaissance et expertise contradictoire). Leur présence est souhaitée pour un meilleur suivi de votre dossier.

3 Transmettez les documents nécessaires à Valdevy

Transmettez votre attestation d'assurance habitation à jour, ainsi qu'une copie du rapport d'expertise au service gros sinistre afin que Valdevy intervienne le cas échéant.



Votre logement n'est plus habitable

1 **Contactez immédiatement votre assurance habitation**

Déclarez le sinistre afin de bénéficier, si votre contrat le prévoit, d'une prise en charge des nuitées d'hébergement.

2 **Récupérez vos effets essentiels**

Récupérez vos objets de valeur et documents importants. Une porte sécurisée va être posée : votre logement ne sera plus accessible.



Vous n'aurez plus accès au logement sans un représentant de Valdevy.

3 **Prenez des photos des dégâts**

Ces éléments seront indispensables pour votre dossier d'assurance.

4 **Transmettez votre attestation d'assurance à Valdevy**

Fournissez à votre agence une attestation valide à la date du sinistre et informez nous du nombre de nuitées prise en charge par l'assurance habitation.

► En cas d'impossibilité d'hébergement, Valdevy, selon étude de votre dossier, pourra vous proposer un logement provisoire, sous réserve de disponibilités.

5 **Informez des dates d'expertises**

Communiquez au gestionnaire gros sinistre de Valdevy les dates des expertises (reconnaissance et contradictoire).



Votre présence est obligatoire.

6 **Réintégration du logement**

Valdevy procédera à des travaux et vous pourrez réintégrer votre logement.

Mes contacts

Chargé.e de relations locataires :



.....

**Gestionnaire gros sinistres
contrats et marchés :**



.....

Prévenir les incendies : un dépliant est à votre disposition dans votre agence et sur valdevy.fr

Il vous permet de mieux connaître les risques d'incendie, d'adopter les bons gestes pour les prévenir et de savoir comment réagir efficacement en cas de départ de feu.

